ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master
1ère année
Mention Méthodes Informatiques Appliquées À La Gestion Des Entreprises - MIAGE
Parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) - Formation initiale

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 613-5, D. 612-36-2 à D. 612-36-2-10 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

ARRETE :

Article 1er
La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2024-2025 en :

Master
1ère année
Mention Méthodes Informatiques Appliquées À La Gestion Des Entreprises - MIAGE
Parcours Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) - Formation initiale

est composée comme suit :

- Julien ALIGNON, Maître de Conférences — Président
- Eric ANDONOFF, Maître de Conférences
- Alain BERRO, Maître de Conférences
- Laurent MARSAN, Maître de Conférences
- Franck RAVAT, Professeur des Universités
- Jean-Marc THEVENIN, Maître de Conférences

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 18/03/2024

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole
Cosima BLUNTZ